



Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} juillet 2024

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de procurations : 5

Date d'affichage de la convocation : 25.06.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le premier du mois de juillet à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire à la mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt-cinq juin deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER – Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI – Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT – Nathalie MAUVIEUX – Laurent GUILLO – Laurent BAYART – Eric THOMY – Valérie GUERAULT - Sylvie RISSE – Julie LINGELSER – Sophie DIEMER – Ornella PFEIFFER – Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Hervé DIEBOLD – Désirée HUBER – Philippe ROSER

Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Sébastien BOUREL donne procuration de vote à Monsieur Laurent GUILLO
Madame Elisabeth DEISS donne procuration de vote à Madame Ornella PFEIFFER
Monsieur Eric LEHMANN donne procuration de vote à Madame Cathie PETRI
Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER
Monsieur Jean-Claude WORRINGEN donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOUE

Était absent excusé :

Monsieur Armand RUPP

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 4 juillet 2024

Publié sur le site internet de la commune le 5 juillet 2024

Le Maire, Béatrice BULOUE



6. Petite enfance : modification du règlement intérieur

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 21

Conseillers
absents : 6
dont 5 avec procuration

Mme le Maire informe le Conseil municipal que suite à des chiffrages plus précis, des dépenses imprévues, et des consultations L'extension de l'agrément de la crèche de 36 à 45 berceaux, à compter du 19 août 2024, nécessite la mise à jour du règlement intérieur.

Les modifications du règlement de la crèche portent sur :

- p. 4 : extension de l'agrément du multi-accueil
- p.36 : mise à jour du barème des participations familiales

Le règlement intérieur est joint en annexe.

Mme le Maire propose au conseil municipal d'adopter ce nouveau règlement intérieur à compter du 19 août 2024.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

ADOpte le nouveau règlement intérieur de la crèche à compter du 19 août 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE
Par 26 Voix pour



Mundolsheim, le 4 juillet 2024

Le Maire,

Béatrice BULOU

Le secrétaire de séance,



Cathie PETRI